L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 29 AVRIL 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
F. WEISSE, E. DUFOUR,
DUVERGER, E. HARBY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN 29 AVRIL 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine" au prix de 25 cents pour les six jours. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible] A la Bourse St Louis—Deux jolies [illegible] sur le coteau de Gentilly, contenant [illegible] arpents, chacune, avec des maisons, [illegible] lances et toutes les améliorations [illegible] exploitation. La terre est [illegible] travail facile, elle est couverte [illegible] antres potagères, la cyprière [illegible] propriétés sont d'un rapport [illegible] cause de leur proximité de [illegible] sont très libérales. Pour plus [illegible]

[illegible] Fournitures de bureau—Ale [illegible] d'Allemagne.
[illegible] avariées.
[illegible]—Meubles.
[illegible] Hyde & co—Marchandises et [illegible]
[illegible] terrain dans le bourg Bel. [illegible]

Nouveau différend.

[illegible] qui s'est élevé entre l'Angleterre [illegible] au sujet de l'île de Périm [illegible] l'attention de l'Europe et [illegible] inquiétude aux gouvernements [illegible] questions qui se rattachent [illegible] sont extrêmement dangereuses [illegible] côté de l'Océan. C'est pour imposer sa volonté au Sultan [illegible] Nicolas s'est attiré une guerre [illegible] puissances occidentales. Elles ne [illegible] pas que la Turquie devienne [illegible] l'une d'entre elles, car [illegible] Constantinople sera à la [illegible] l'Europe et de l'Asie. Leurs [illegible] craintes sont le plus sûr [illegible] l'indépendance de la Porte. [illegible] un canal à travers l'isthme [illegible] à la Méditerranée à la mer [illegible] préoccupé les esprits dans [illegible] mais les rivalités qui divisent [illegible] ont retardé jusqu'à [illegible] cet important travail. [illegible] projet sous ses auspices [illegible] la Turquie pour obtenir [illegible] nécessaire. L'Angleterre [illegible] ses possessions de l'Inde [illegible] commercial qu'elle y exerce [illegible] tout mis en œuvre [illegible] pour entraver la construction [illegible] canal égyptien unissant [illegible] la mer Rouge, la rapprocherait [illegible] celle ci se trouverait [illegible] à portée des grandes [illegible] de l'Europe, dont la [illegible] concurrence au sien et qui [illegible] avec la Grande Bretagne [illegible] pour lui enlever ses [illegible]

[illegible] est si peu rassurante [illegible] anglais, qu'il préfère [illegible] actuel de ses possessions [illegible] le met à l'abri d'un [illegible] immenses avantages que [illegible] percement du canal de Suez. [illegible] prévoyant néanmoins que [illegible] Constantinople serait tôt [illegible] par celle des autres [illegible] d'occuper l'île de [illegible] de la mer Rouge [illegible] Elle s'était déjà [illegible] 1799, lors de l'invasion [illegible] armée française [illegible] Bonaparte, et y avait élevé [illegible] rassurée plus tard [illegible] elle avait retiré [illegible] le l'occupe de nouveau [illegible] de le dire, depuis [illegible] l'établissement [illegible] isthme de Suez, parce [illegible] et par la nature, [illegible] Rouge et permettra aux [illegible] l'entrée aux flottes ou [illegible] ennemis.

[illegible] possession de Périm [illegible] l'occupation anglaise [illegible] accorderait le firman [illegible] du canal de [illegible] lui serait restituée. Les [illegible] aussitôt emparés [illegible] des façons flibustières [illegible] ont fait entendre à [illegible] menaçant; [illegible] à dénoncer de [illegible] et afin qu'elle [illegible] prise de possession [illegible] anglais, comme [illegible] tout à la fois [illegible] ottoman et au prince [illegible] Loin de nous la [illegible] actuelles sur [illegible] débats [illegible] pour cette [illegible] moment. C'est [illegible] obstacle à un [illegible] Angleterre pour [illegible] de se retrancher [illegible] accompli, et [illegible] temps.

[illegible] reconnaître [illegible] contestation à la [illegible] occupé illégalement [illegible] veut fortifier au [illegible] mer Rouge, le monopole [illegible] l'Inde. Doit-on se [illegible] desseins de l'Angleterre [illegible] politique, la per[illegible] Est-ce là, pour la [illegible] remplir? Suffit-il [illegible] les travaux qu'une [illegible] conseille, dit-on, au [illegible] pour que les forts [illegible] Périm [illegible] côte d'Arabie [illegible] croisés la seule [illegible] Périm, à l'entrée de [illegible]

[illegible] l'Europe laissera [illegible] permettra [illegible] détestable maxime [illegible] prendre est bon à garder [illegible] Public? Voilà [illegible] et la France, à [illegible] hésiter à la soutenir [illegible]

[illegible] à concourir, sans [illegible] s'imposait, à [illegible] l'intégrité de l'empire [illegible] pas apparemment [illegible] malgré le traité de [illegible] une trac[illegible] d'ailleurs, du territoire [illegible] et pour qu'elle y me[illegible] commerce du monde. [illegible] percement de [illegible] ouvrir une communication [illegible] Méditerranée et la [illegible] convenir à la France [illegible] accomplissement de cette [illegible] sur le chemin de son pays [illegible] Périm fortifié, le protectorat de l'Angleterre.

[illegible] dignité des autres [illegible] se montrer moins autoritaire [illegible] que l'Europe déshabituée [illegible] l'Angleterre de ses empiètemens traditionnels [illegible] surplus, cette question de Périm [illegible] longtemps indécise [illegible] objet de négociations [illegible] sera déférée au [illegible] Paris.

[illegible] en effet poursuit de [illegible] percement du canal de [illegible] concéder le firman [illegible] de ce projet, à [illegible] l'Angleterre ne commence par lui [illegible] Périm. La Turquie subit ainsi la [illegible] par lui est offerte de re[illegible] possession qu'elle n'a jamais [illegible] veut ni vendre ni céder [illegible] gouvernement turc n'a-t-il pas fait [illegible] hautement, par les journaux de [illegible] les bruits d'une cession [illegible] Périm, consentie à prix d'argent? [illegible] que l'Angleterre justifie de ses [illegible] désormais Périm ou qu'elle [illegible] à la Turquie cette portion de son territoire.

[illegible] nations européennes ne [illegible] navigation de la mer [illegible] de l'Angleterre; si, à [illegible] de l'empire ottoman [illegible] est indispensable [illegible] l'occupation de [illegible] à la hauteur de la plus [illegible] politiques.

[illegible] Presse n'est pas moins [illegible] l'espoir que les puissances [illegible] ne laisseront pas l'Angleterre [illegible] emparer d'un point important sur [illegible] d'aucune espèce, ni [illegible] direct, ni indirect, ni [illegible] d'échange, ni de restitution, et [illegible] sous un prétexte frivole et [illegible] entre elles. Les hommes d'état [illegible] Angleterre ne voient dans la non exécution [illegible] des deux mers, que la consé[illegible] prépondérance commerciale de [illegible] perpétuité d'un monopole, la [illegible] des Anglais assurée. Ils n'ont [illegible] que l'heure est venue où toutes [illegible] doivent profiter, à titre égal et [illegible] moyens d'action, des débouchés [illegible] jusqu'ici entre les [illegible] quelques nations privilégiées.

[illegible] le même journal, ce qu'est l'îlot [illegible] et ferme le golfe Arabique [illegible] comparé à Gibraltar, et on a [illegible] devant Gibraltar, au moins, à [illegible] et selon certaines combinaisons [illegible] les navires peuvent [illegible] tandis que devant Périm, [illegible] lorsque les canons anglais [illegible] bien le permettre. L'île, [illegible] des deux rivages que [illegible] le plus grand, séparé [illegible] est tout à fait impraticable; l'autre [illegible] petit, serait commandé dans [illegible] par les forts anglais, et aucun [illegible] ne le pourrait franchir sans [illegible] de ceux ci.

[illegible] en pleine paix, sans cause [illegible] territoire appartenant à [illegible] amie, c'est en tout temps [illegible] qui ressemble fort à un acte [illegible] seulement, dans la circonstance [illegible] cet acte de piraterie est en [illegible] un acte de foi dans la possibilité de l'entreprise si hautement déclarée chimérique. Le vœu de l'Angleterre est de tenir fermée la porte de ce passage; mais s'il doit s'ouvrir un jour, il faut qu'elle en soit la gardienne et la dominatrice absolue, et que les flottes marchandes de toutes les nations commerçantes soient contraintes de passer sous le feu de ses canons.

Le journal parisien engage plus loin l'Angleterre à renoncer, dans ses relations extérieures, à ces procédés autocratiques qui blessent la fierté des autres peuples. Il lui dit qu'elle n'est pas aimée, que ces procédés lestes et tranchants ne sont plus de ce temps-ci, et que les essais d'autocratie internationale n'ont pas porté bonheur dans ce siècle à ceux qui les ont tentés.

Que l'Angleterre, continue-t-il, examine sa situation dans le monde. Elle a blessé et refroidi la France, sa meilleure et sa plus sincère alliée. Elle ne peut douter des sentiments de haine invétérée que lui garde la Russie. La démocratie, qu'elle se flatte de déchaîner à son gré, a appris le fond qu'elle doit faire sur son appui; l'Inde soulevée dévore ses soldats et son argent; les Etats-Unis n'attendent que le moment de se substituer à sa suprématie maritime. La Prusse seule peut-être a pour elle quelques sympathies, autant religieuses que politiques; quant à l'Autriche, la libérale Angleterre sait mieux que personne ce qu'elle peut attendre de cette puissance, la plus rétrograde et la plus empêchée du continent. Se mettre seul contre tous pour défendre une mauvaise cause, est-ce une politique raisonnable et qui puisse tenter des hommes d'Etat sérieux?

Les journaux de Londres se contentent de répondre que l'Angleterre peut se passer des conseils qu'on lui donne, que la presse française ne saurait l'éclairer sur ses propres intérêts, et que quant à l'île de Périm les Anglais n'en sortiront certainement pas.

Dépêches télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 28 avril—Des avis reçus de la Californie au département à Washington, disent que le relevé de la rivière Atrato a été fait avec succès. Le lieutenant Craven et les hommes de sa suite reviendront sous peu à New York.

FAUX—New-York, 23—Wm Tucker a été arrêté pour avoir contrefait une traite du gouvernement, datée de 1856, de la somme de $5000, tirée par James Beeside et acceptée par O. P. Brown, trésorier au département de la Poste. Quatre autres traites de la même nature ont été payées à diverses époques.

L'AFRICA—Ce steamer est parti pour Liverpool à 3 heures P. M.

Washington, 28—SENAT—Le rapport du comité de conférence sur le Kansas a été pris en considération par ordre spécial.

CHAMBRE—Le bill du Sénat pour le paiement des frais du département judiciaire au Kansas a été adopté. Le bill du Kansas est sous considération.

On dit que les deux nouveaux régimens seront organisés en carabiniers à cheval. Ils ne pourront, toutefois, être appelés au service qu'après l'adoption du bill sur le déficit.

Demain on prendra le vote sur le rapport du comité de conférence du Kansas.

RIVIERES.

St-Louis, 28—La rivière, de ce côté, est stationnaire: les rivières tributaires sont navigables.

Louisville, 28—L'Ohio a baissé de sept pieds aux chûtes.

Vicksburg, 28 avril—A Vicksburg la rivière a encore haussé d'un pouce et demi.

Descendant le fleuve: le Pacific, à 9 heures, le Falls City à 10, la nuit dernière, le Ben Franklin, ce matin, vers 3 heures.

MARCHÉS.

Cincinnati, 28—Farine 3 60 à 3 65; wh'sky 16 3/4, porc mess $18; graisse 11 c.

New-York, 28—Le coton est en grande demande; il s'est vendu 3,000 balles; farine ferme; blé rouge du Sud 1 10 à 1 16; blanc 1 20 à 1 30; maïs blanc 70 à 73; bœuf salé très recherché; jambons gras 9 à 10, graisse 11 3/4 à 12 en baril; 13 en barillet; sucre muscovados 5 7/8 à 6 1/4.

CALIFORNIE.
ARRIVÉE DU PHILADELPHIA.

Le steamer *Philadelphia*, parti de New-York le 17 courant, est arrivé à la Havane le 24 et a quitté cette ville le 25 pour la Nouvelle-Orléans. Il est entré hier dans notre port avec 190 passagers et la malle de la Californie. Le *Granada* se trouvait à la Havane et devait mettre à la voile quelques heures après le *Philadelphia* pour Aspinwall avec la malle et les passagers de la Nouvelle-Orléans. L'*Empire City* est parti de la Havane pour New-York, le 24, avec 350 passagers.

Le steamer *Moses Taylor* a quitté Aspinwall le 19 avec la malle du Pacifique, 600 passagers et un million et demi de piastres en or.

Nos derniers avis de San Francisco sont du 5 courant. Nous extrayons ce qui suit de l'*Echo du Pacifique*:

—Il a été déposé à la Monnaie pendant la semaine dernière, finissant au 28 mars, 31,197 onces d'or destiné à être converti soit en lingots, soit en espèces. La valeur totale de ces 31,197 onces est d'environ 600,000 dollars. Pendant cette semaine, la Monnaie a frappé pour une valeur de 380,000 dollars en doubles aigles d'or, et 14,000 en demi-dollars d'argent.

—Les dernières gelées ont fait grand tort aux arbres fruitiers. Ce ne sont pas seulement ceux de l'intérieur qui ont souffert, particulièrement dans le nord, mais ceux de Santa Clara et autres lieux voisins de la baie.

—Le Courrier de Shasta dit qu'on a découvert près de Levery's Ranch, dans Scott Valley, de riches placers où le mineur fait une once d'or par jour. On avait supposé jusqu'à présent que cette localité n'était pas aurifère.

—Le *Telegraph* de Grass Valley nous apprend que le puits de mine le plus plus profond qui ait été creusé en Californie se trouve sur la veine de quartz de Hayward et Robinson, à Sutter Creek. Il a 315 pieds de profondeur. La qualité du roc est devenue meilleure au fur et à mesure qu'on a creusé. Le produit est maintenant de 20 dollars par tonne. C'est là une nouvelle preuve de la richesse inépuisable de certaines veines de quartz aurifère.

—On lit dans le *Petaluma Journal* que M. Cannon Bradley, de Tomales, s'étant mis le 15 mars, avec quelques voisins, à la poursuite d'un ours qui avait tué une de ses vaches la nuit précédente, a été attaqué et cruellement blessé par le *grizzly*. Bradley avait aperçu l'animal et lui avait tiré deux coups de feu. L'ours s'était réfugié dans le fourré. Les chiens y furent lancés, mais ne purent l'en faire sortir. Bradley, pensant que ses deux coups avaient bien porté, et que la bête était à bas, pénétra lui-même dans le bois, où il trouva l'ours debout, qui se précipita sur lui et se mit à le déchirer d'une horrible manière. Heureusement les cris du pauvre homme effrayèrent l'ours, qui lâcha prise et se retira, mais non sans laisser Bradley couvert des marques de ses rudes étreintes.—Une partie de la peau du crâne était déchirée, les muscles du bras droit étaient broyés, le bras lui-même était démis. Bradley avait, en outre, deux côtes enfoncées, et quatre coups de griffes profondément marqués à la hanche. Malgré ces nombreuses et cruelles atteintes, il vivait encore et il y survivra, car on a annoncé qu'il est en pleine voie de rétablissement.

Au nombre des passagers du steamer *Philadelphia*, arrivé hier dans notre port, se trouvaient M. JUAREZ, président constitutionnel du Mexique et huit membres de son cabinet. Ils se sont embarqués à Manzanillo sur le steamer *John L. Stevens*. Le général Alvarez les a parfaitement accueillis à Acapulco et a fait tirer en leur honneur un salut de 21 coups de canon. La Nouvelle Orléans possède en ce moment deux présidents mexicains que le sort des révolutions a forcé de s'exiler.

HAVANE.—Nos journaux havanais apportés par le *Philadelphia* vont jusqu'au 24 courant. Les canonnières anglaises visitent tous les navires sur la côte de Cuba et font perdre un temps précieux aux navires marchands. Le brick américain *Cortes*, saisi il y a quelque temps par un bâtiment anglais, a dû être restitué à ses propriétaires, les tribunaux ayant décidé que la prise n'était pas légale.

L'état sanitaire de la Havane est très satisfaisant. Le stock de sucre se compose de 180,000 caisses. Le fret pour le cabotage est actif, et languissant pour les exportations en Europe.

NICARAGUA.—Le Congrès du Nicaragua a ratifié le traité Yrissari. Ce traité place [illegible] de Nicaragua sous le protectorat des Etats-Unis. San Juan del Norte et San Juan del Sur seront des ports libres.—Les Américains pourront s'établir dans le pays sans être forcés de prêter serment au gouvernement.

THEATRE D'ORLEANS.—La représentation de ce soir au théâtre d'Orléans sera une véritable solennité, car elle est au bénéfice de Mme Colson, l'une des artistes les plus remarquables et les plus éminentes qu'ait jamais possédées notre scène lyrique. On prépare une brillante ovation à la bénéficiaire, et l'enthousiasme qui régnera ce soir dans la salle fera comprendre à Mme Colson combien elle est appréciée et aimée du public orléanais. Le spectacle se composera de deux charmants opéra comiques: *La Fille du Régiment* et le *Tableau Parlant*.

PIQUE NIQUE.—Les directeurs du pique-nique, organisés par la population allemande de notre ville, et qui doit avoir lieu le 10 du mois prochain à l'hippodrome de l'Union, nous ont gracieusement envoyé des billets d'invitation. Nous les prions d'agréer nos sincères remerciements.

LIVRES—S'il est une lecture spécialement propre aux voyageurs, c'est à coup sûr celle des romans. Aussi signalons-nous à nos abonnés l'annonce de la *Librairie Nouvelle*, que nous publions aujourd'hui. Cette maison a reçu un choix des publications récentes des meilleurs faiseurs:—Montépin, les deux Dumas, le marquis de Foudras, Alfred de Gondrecourt, Lavergne, Eugène Sue et autres. Avis donc aux voyageurs et aux heureux qui s'apprêtent à aller passer, sur les bords du lac, les ennuyeux mois de l'été.

INCENDIE DE BATEAUX A VAPEUR.—Les journaux de St Louis publient les détails de l'incendie des bateaux à vapeur *Ocean Spray* et *Keokuk*. Le premier de ces steamers a pris feu à cinq milles de St-Louis; ayant été dirigé vers le rivage il a atterré près du *Keokuk* qui a pris feu à son tour et qui a été consumé jusqu'à la flottaison. L'*Ocean Spray* a été de nouveau entraîné par le courant mais la plupart des passagers avaient pu s'élancer à terre; ceux qui n'avaient pas eu le temps de se sauver se sont précipités dans le fleuve pour échapper aux flammes, et on craint que plusieurs n'aient péri.

M. XAVIER EYMA.—M. Xavier Eyma, littérateur français d'un grand mérite et fils d'un de nos citoyens les plus estimables, vient d'arriver à la Nlle-Orléans où il a l'espérance de pouvoir faire un assez long séjour. M. Eyma n'est pas seulement un auteur distingué, c'est aussi un journaliste d'un talent éminent et qui s'est placé au premier rang des écrivains de la presse parisienne. Nous lui souhaitons cordialement la bienvenue dans notre ville.

UNE BONNE ŒUVRE.—Nous apprenons avec plaisir que la société de musique classique doit donner, le 5 du mois prochain, sous la direction de M. Collignon, un grand concert vocal et instrumental, dans la salle des Odd-Fellows, au profit de l'Asile Catholique des Orphelins du 3ème District. Cet établissement renferme environ 300 enfants et est à peu près sans ressources. M. Boudousquié, voulant contribuer à l'œuvre de bienfaisance, a permis à l'orchestre du théâtre d'Orléans de concourir au festival. MM. Delagrave et Junca ont promis également de se faire entendre.

OUVERTURE DE L'HÔTEL WASHINGTON.—L'Hôtel Washington, dévoré par les flammes il y a quelques mois, a été reconstruit sur un nouveau plan. C'est le plus bel édifice de Milneburg et les pensionnaires y afflueront bientôt, car tout y est disposé pour leur agrément. Les salons sont vastes et bien aérés, et les chambres particulières destinées aux familles meublées avec goût et élégance. La buvette est séparée de l'hôtel: on y trouvera des liqueurs de choix et des vins exquis.

MM. Jules Courché & Co feront dimanche prochain, 2 mai, l'ouverture de l'Hôtel Washington.

AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT.—Les articles de choix dont se compose le magnifique assortiment de M. ADOLPHE BLACHE, 69, rue Royale, seront livrés aux acheteurs d'ici à la fin de la semaine, au-dessous du prix coûtant. A partir de mardi prochain, ce qui restera du stock sera vendu à l'encan.

Mme Colson.

A Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*,

Messieurs,

Vous consentirez, nous l'espérons, à insérer ces quelques lignes dans votre estimable journal: c'est un tribut de reconnaissance que plusieurs de vos abonnés veulent payer à une artiste qui a su bien mériter du public et qui à plusieurs titres est digne de toute sa sympathie: c'est de Mme Colson que nous voulons parler. Il ne nous appartient pas de faire le panégyrique d'une chanteuse aussi distinguée; cette tâche incombe à une plume mieux exercée que la nôtre. C'est une simple parole d'adieu que nous venons adresser à celle à qui nous sommes redevables de tant de soirées si agréablement remplies et qui aujourd'hui est sur le point de nous quitter.

Que l'on sent réellement la perte d'une personne aimée au moment d'en être séparé peut-être pour longtemps! Au point de vue de l'art, Mme Colson était une artiste remarquable: que de fois n'a-t-elle pas excité nos bravos enthousiastes par ses inspirations heureuses, par le tour original qu'elle savait donner aux rôles qui lui étaient confiés! Mais s'il nous est permis de l'apprécier sous un autre point de vue, nous dirons qu'à des dons physiques elle joignait de belles qualités morales: elle a montré, chose rare, que l'habitude de la scène n'étouffait pas les instincts de pudeur innés dans le cœur de la femme; admirable alliance du talent et de l'honneur!

Ces qualités, s'il s'est trouvé des détracteurs qui ont pu les méconnaître, ils n'appartiennent pas à l'élite de ce public Louisianais si pénétré du sentiment du beau: enfants mutins qui oseraient presque fermer les yeux à la lumière et nier la clarté du soleil!

Aujourd'hui nous espérons qu'à la veille de nous dire adieu, elle trouvera parmi nous ce même accueil enthousiaste et que son bénéfice ne laissera rien à désirer. Si un jour le hasard la ramène dans notre ville, comptons d'avance qu'elle s'arrêtera sur notre scène où de nouveaux lauriers l'attendent encore.

Elle laisse parmi nous un de ces doux souvenirs qui ne s'effacent jamais: nous lui souhaitons sur sa route ces mêmes triomphes qui ont plus d'une fois dû l'émouvoir sur notre théâtre.

Nous avons la confiance, messieurs les éditeurs, que vous voudrez bien servir d'interprète à nos sentiments en publiant cette lettre dans votre prochain numéro.

Recevez, messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

De la part de plusieurs de vos abonnés.

CHRONIQUE LOCALE.

DEVANT LA PREMIERE COUR.—William Thomas a été envoyé hier, par le recorder Fabre, devant la Première Cour de District, pour être entré la nuit dans la chambre de John Bloomfield, et avoir emporté un habit et un pantalon.—En prison, faute d'un cautionnement.

Thomas Morisey devra se présenter devant le même tribunal, par ordre du recorder Stith. Sa femme Jane l'accuse de s'être armé d'un pistolet et essayé de la tuer chez M. Dudley, rue du Canal.

John Martisen a été envoyé devant le même tribunal pour avoir assailli Mal. A. Folkman.

Isaac Jourdan, du comté Leake, Miss., sous prévention de fraude au préjudice de MM. Wallace & Roubieu, courtiers de coton de cette ville.

COUPS DE PISTOLET.—Une rixe a eu lieu, hier, au coin des rues Craps et Bagatelle, entre Anatole Bosque et B. Toca, au sujet d'un gilet de dessous. Bosque a frappé Toca au visage puis, tirant un revolver, a fait feu sur lui trois fois. Toca en a fait de même. Ni l'un ni l'autre des adversaires n'a été atteint. Le recorder a ordonné l'arrestation de Bosque, mais la police ne l'avait pas encore découvert hier soir. Nous apprenons que les jours de plusieurs femmes et enfants ont été un instant en danger.

EN PRISON.—Le recorder Solomon a condamné à vingt-quatre heures de prison, M. Alex. Lea, gardien des épaves du Troisième District. Le magistrat avait ordonné de faire sortir plusieurs animaux sans paiement de frais; M. Lea s'étant servi d'expressions peu respectueuses, a été écroué.

DOMMAGES.—Le juge Howell, de la Sixième Cour de District, a accordé hier $263 de dommages à Harriet A. Mills. Celle-ci avait envoyé sa malle à bord du bateau à vapeur *Princess* où elle avait retenu son passage pour Port Hudson. La malle fut déposée par erreur à Bâton-Rouge, et lorsque la demanderesse la reçut, le contenu avait disparu.—Le nom se trouvait d'un côté et les initiales de l'autre côté de la malle. M. J. B. Whittington représentait la demanderesse.

—Le même tribunal a condamné MM. Hall et Hildreth, propriétaires de l'Hôtel St.Charles, à payer à M. J. Q. Preflet la somme de $375, valeur d'une montre et d'autres articles volés dans la chambre du demandeur.—MM. Ogden et Stanbury représentaient ce dernier.

PREMIERE COUR.—Le juri a déclaré hier Joseph Lindsey coupable d'avoir assassiné A. F. Ellis, second du navire *Martha Ridout*, le 6 du courant.

Le col. Field, avocat de la défense, a demandé que l'affaire fût renvoyée à une autre époque à cause de l'absence de deux témoins, mais le juge s'y est refusé après avoir entendu sa plaidoierie qui a duré jusqu'à midi.

Le juri s'est retiré à cinq heures et n'a délibéré que quelques instants. Le verdict entraîne la peine de mort.

On se rappelle que Lindsey, accompagné de plusieurs individus employés comme lui, en qualité de coureurs, par des propriétaires de pensions de matelots, monta sur le navire, en face de l'Abattoir. Il demanda à Ellis où il avait l'intention d'aller loger; la réponse du mate lui ayant déplu, il menaça de le souffleter. "Vous feriez bien de ne pas l'essayer" répliqua Ellis. A peine ce dernier avait-il prononcé ces paroles qu'il recevait un coup de poignard. Il expira peu après.

Lindsey se jeta aussitôt dans son esquif et parvint à gagner le rivage, mais le lieutenant Leggett l'arrêta dans la soirée.

Tous les témoins de la poursuite étaient des matelots du *Martha Ridout*. Le jour même du meurtre, le recorder les avait fait conduire en prison d'où ils ne sont sortis que pour se présenter en Cour.

INCENDIES.—Le feu s'est déclaré, hier, à trois heures du matin, dans une maison basse en bois, située au coin des rues Philip et Chippewa. La propriété est détruite.

—La cuisine d'une pension tenue par Mme Shall, dans la rue Laurel, a brûlé entre dix et onze heures.

Agitation en Italie.

On écrit d'Italie, sous la date du 27 mars:

"L'influence du printemps se fait sentir sur les têtes italiennes, les esprits bouillonnent. L'anniversaire de la révolution de 1848, le procès et l'exécution d'Orsini sont encore venus ajouter à l'effervescence et à la fermentation des passions populaires et nationales. La révolution qui a éclaté, il y a dix ans, a été réprimée et l'ordre a pu être maintenu depuis lors, mais il est facile de se convaincre aujourd'hui que le gouvernement n'a rien gagné en prestige et en sympathie sur l'opinion.

"L'Empereur était ici il y a un an, et le jeune prince qu'il a placé à la tête du gouvernement réunit toutes les qualités nécessaires pour se faire aimer des populations, si la chose était possible. Il désire vivement rallier tous les esprits; il déploie ce luxe éblouissant qui a toujours exercé un si grand prestige sur les esprits méridionaux et si théâtraux. [illegible] prodigalités [illegible] n'a jamais fait défaut, [illegible] il porte un sincère et véritable intérêt à notre pays. En un mot, l'archiduc paraît n'avoir rien plus à cœur que de continuer les traditions [illegible] Il a ouvert [illegible] public et [illegible] de notre ville [illegible]

"Voilà un des côtés de la médaille; c'est le beau. Malheureusement elle a un revers!

"Pendant tout le carnaval, le public n'a cessé de faire au théâtre les démonstrations de l'opposition la plus significative. Ainsi, lorsqu'on représentait une pièce dans laquelle il y a une conspiration, les couplets et les passages les plus marquants étaient accueillis avec des applaudissements frénétiques; lorsqu'on donnait un ballet, dans lequel paraît un danseur en costume traditionnel, ni le Taglioni, ni Tamberlick n'ont jamais été reçus avec autant d'enthousiasme que le coryphée chargé de remplir le rôle de ce personnage historique, dont le souvenir est resté si cher aux cœurs vénitiens.

"Le 22 mars, journée anniversaire de la révolution, la *Fenice* a été le théâtre d'une scène de tapage épouvantable. Mme Strozz, la femme d'un officier, en fut la cause sans doute involontaire. Elle parut dans la salle coiffée de plumes mi-partie jaune et noire (couleurs autrichiennes). Les clameurs qui éclatèrent à son entrée devinrent si menaçantes qu'elle crut devoir se retirer, ce qu'elle ne put faire sans être protégée par un groupe d'officiers. Quelques jeunes gens furent arrêtés dans la soirée, puis relâchés; mais le théâtre fut fermé le lendemain par ordre. Ce jour-là la foule qui était très compacte aux abords du jardin du palais royal affecta de n'y point entrer et ses allées restèrent désertes jusqu'au soir.

"A Padoue, la jeunesse de l'Université a voulu célébrer les obsèques d'Orsini. On a envoyé vingt francs à un prêtre en le priant de dire tel jour et à telle heure une messe de *Requiem*, sans lui dire pour le repos de l'âme de qui il allait prier. Tous les étudiants s'y rendirent et, vers la fin de l'office divin, l'un d'eux entonna le *de profundis*, puis toute l'assistance répondit en chœur. A Pavie, même scène s'est produite. La police a laissé faire; mais on a fermé les écoles tant à cause de ces faits qu'à l'occasion de provocations et de querelles des étudiants avec la garnison. A la suite d'une rixe assez vive, l'un d'eux a failli être précipité du haut des remparts."

On écrit en outre de Vienne que l'archiduc aurait offert sa démission à l'Empereur, à l'occasion d'une démonstration de la noblesse milanaise offensante pour sa dignité, et que le gouvernement autrichien, qui est très peu rassuré sur l'état des esprits dans ses possessions italiennes, s'était empressé d'envoyer trois nouveaux régiments pour renforcer ses garnisons de la Péninsule.

L'ORDRE DE MALTE.—L'ordre de Malte fait, depuis quelque temps, des efforts dans le but de reprendre son action chevaleresque et religieuse d'autrefois. On avait d'abord discuté la question si l'ordre de Malte ne pourrait pas fournir l'appui militaire dont le Saint-Siège et les Etats pontificaux ont besoin. Cette idée a été bientôt abandonnée pour faire place à un projet plus réalisable, qui consiste à rétablir le siège du grand-maître à Jérusalem, sur l'emplacement de l'ancien hôpital de Saint-Jean, et de réorganiser l'ordre d'une manière conforme au siècle actuel. Un membre éminent de l'ordre vient d'être envoyé en Palestine, afin d'étudier la question sur les lieux mêmes.

FEUILLETON.

BLACK.

Suite.

Le chevalier tendit la main au jeune homme, puis, jetant les yeux sur la pendule:

—L'heure avance, mon cher Henry, dit-il, c'est ma première affaire, je n'ai point acquis le droit de me faire attendre; partons donc. Ici, Black.

—Est-ce que vous emmenez votre chien?

—Sans doute, ce n'est point dans un pareil moment que je voudrais que mon meilleur et mon plus ancien ami me quittât. Ah! s'il n'était pas mort, pauvre Dumesnil!

Henry regarda le chevalier avec étonnement.

—Ne faites pas attention, dit celui-ci, je m'entends.

En descendant l'escalier, le chevalier et Henry d'Ebène trouvèrent M. Chalier qui montait; il était venu avec sa voiture, excellente calèche fermée, attelée de deux bons chevaux.

Ils montèrent dans la voiture.

—Chaton! dit M. Chalier au cocher.

Le chevalier présenta ses deux témoins l'un à l'autre.

—Qu'avez-vous décidé avec les témoins de notre adversaire, Monsieur? demanda Henry; je désire être au courant.

L'affaire est réglée en tout point, répondit M. Chalier; ces Messieurs n'ont voulu se prévaloir en rien de l'offense, le hasard a tout réglé. Ces Messieurs se placent à trente pas, chacun un pistolet à la main; ils ont le droit de faire chacun cinq pas, ce qui réduit la distance à vingt, et de faire feu à volonté.

—Vous tirez le pistolet? demanda Henry au chevalier avec un léger tremblement dans la voix.

—Oui, un peu, grâce à Dumesnil, répondit le chevalier en caressant les oreilles soyeuses de son chien.

—Bon! dit M. Chalier, qui ignorait le degré de parenté qui unissait Henry à Gratien, en Amérique le chevalier tenait deux perruches sur trois, un homme est bien quatre fois gros comme une perruche, vous voyez que cela nous donne quelque chance.

Le chevalier remarqua la physionomie sombre de Henry et lui prit la main.

—Mon pauvre ami, lui dit-il, si je n'avais derrière moi Thérèse, Thérèse à consoler et à aimer, je vous dirais: soyez bien tranquille sur le sort de mon adversaire.

—Faites votre devoir, chevalier, répondit Henry; mon cœur était bien triste déjà! C'est pour en supporter le fardeau que j'ai cherché des distractions dans l'étude; quoi qu'il arrive, il sera encore plus triste désormais, mais je prierai Dieu d'en abréger la durée.

Si discret qu'il fût, M. Chalier allait risquer une interrogation; le chevalier lui fit signe de garder le silence.

Le cocher, selon la recommandation de son maître, s'arrêta en face de l'île de Bougival.

Une seconde voiture, qui stationnait sur la berge, prouvait que l'adversaire du chevalier l'avait devancé au rendez-vous.

En effet, lorsque le chevalier et ses deux témoins furent dans le bateau qui devait les passer dans l'île, ils aperçurent, au milieu des arbres, la silhouette noire des trois officiers.

Tous trois étaient en bourgeois.

On prit terre, M. Chalier, qui marchait le premier, s'avança vers Louville, qui fumait son cigare, assis sur la table de pierre qui subsiste encore à l'extrémité de l'île.

—Pardon, Monsieur, de vous avoir fait attendre, dit-il, en tirant sa montre; mais vous le voyez, nous ne sommes pas en retard, le rendez-vous était pour neuf heures, et il est neuf heures moins cinq minutes.

L'église de Chaton qui, en effet, avançait de cinq minutes sur M. Chalier, se mit à sonner neuf heures.

—Je vous excusez pas, Monsieur, dit Louville; vous êtes, au contraire, exact comme un cadran solaire; d'ailleurs, en vous attendant, nous avons mis le temps à profit, nous avons choisi une clairière qui a l'air d'avoir été ménagée tout exprès pour se couper la gorge; la régularité des peupliers qui l'entourent servira peut-être un peu trop de guidon aux armes de ces Messieurs, et rendra la rencontre plus meurtrière; mais comme, après tout, ils ne sont pas venus ici pour se lancer des noyaux de cerises, et comme c'est ce que nous avons trouvé de mieux, j'espère que vous ratifierez notre choix.

M. Chalier s'inclina en signe d'adhésion et en s'inclinant il démasqua Henry qui donnait le bras au chevalier.

Gratien aperçut son frère et devint pâle comme la mort, mais il ne lui adressa point la parole.

Le petit groupe se dirigea en silence du côté de la clairière dont avait parlé le lieutenant.

—Ah! mon pauvre ami, disait le chevalier à Henry d'Ebène, je suis vraiment désolé de vous voir ici.

—Ne pensez plus à cela, répondit Henry: pensez à vous, parlons de vous.

—Oh! que non pas, répondit le chevalier, peste! vous me rendriez là un très mauvais service sans vous en douter; ne parlons pas de moi, au contraire, et pensons-y le moins possible; tenez, à vous, cher ami, je puis l'avouer: Je ne suis brave ou plutôt je n'ai l'air brave que parce je pense à tout autre chose qu'à ce qui va se passer; et tout à l'heure, lorsque j'ai aperçu ces fourreaux de serge verte qui renferment les armes dont l'une, dans dix minutes, m'aura peut être couché sur l'herbe, j'ai été pris d'un frisson de très mauvais augure. Ah! mon cher Henry, j'ai à Chartres une chambre si charmante, si parfumée par l'odeur des rosiers qui s'épanouissent sous ma fenêtre, que je me dis tout bas, que j'y voudrais bien être au lieu d'être ici. Mais encore une fois, morbleu, ne songeons plus à tout cela; seulement n'oubliez pas ma recommandation à propos de Thérèse.

—Soyez tranquille.

—Vous me le promettez?

—Ai-je besoin de vous promettre une chose qui sera douce à mon cœur?

—Ah! fit le chevalier en pâlissant légèrement, nous voici arrivés, je crois; l'endroit me paraît en effet admirablement choisi. Décidément le lieutenant Louville s'entend mieux à cela qu'à empoisonner les chiens.—N'est-ce pas? Black!

Les témoins s'arrêtèrent. On tira de leurs fourreaux de serge les pistolets qui avaient donné le frisson au chevalier de la Graverie, et M. Chalier et l'un des témoins de Gratien commencèrent de les charger.

Pendant ce temps Gratien fit signe à M. de la Graverie de se rapprocher du groupe de témoins, puis, évitant de lever les yeux sur son frère:

—Monsieur, dit-il, j'ai été gravement insulté par M. de la Graverie; l'honneur de l'uniforme que je porte exige une réparation. Cependant, il y a entre lui et moi une telle disproportion d'âge, que, s'il veut seulement déclarer qu'il regrette d'avoir cédé à son emportement, bien qu'il soit un peu tard pour le faire, je me contenterai de ses excuses.

—Je vous ferai des excuses, Monsieur, je vous les ferai à genoux, répondit le chevalier, je vous le ferai le front dans la poussière et les larmes dans les yeux, si vous, à votre tour, vous voulez reconnaître les torts que vous vous êtes donnés vis-à-vis de Thérèse de la Graverie, ma fille, et les réparer en l'épousant.

—Allons donc, fit le lieutenant Louville....

—Silence, Monsieur, dit Henry d'Ebène en saisissant vivement le bras du jeune homme, silence; votre intervention a été, jusqu'à cette heure, trop funeste à ces deux hommes pour que vous la continuiez ici, où elle est non-seulement dangereuse, mais infâme.

Puis, s'adressant à Gratien:

—Répondez, mon frère, lui dit-il,—à une interpellation adressée à vous, c'est à vous de répondre et non à un étranger.

—Je n'ai rien à répondre, dit Gratien.

—Gregory.

—C'est parce que j'y songe justement que [illegible] je n'accepterai sur le terrain les conditions du chevalier, on dirait que j'ai eu peur.

—Un désir pâle, mais décidé, accompagné des dernières paroles, et le chevalier et Henry se retirèrent à l'écart.

—Alors, MM. Chalier et Louville mesurèrent trente pas que M. Chalier fit les plus larges possibles, marquèrent d'une branche brisée les limites jusqu'auxquelles les deux adversaires pouvaient s'avancer, puis chargèrent leur remettre les armes.

—Messieurs, dit Henry, vous réclamez sur votre honneur que les pistolets soient inconnus à l'adversaire de M. de la Graverie?

—Sur l'honneur, répondirent les deux officiers.

L'un d'eux ajouta:

—C'est moi qui les ai loués chez Lepage.

—Sont-ils à double détente? demanda Henry.

—Non, Monsieur.

—Cela suffit, Messieurs, dit Henry.

Les pistolets furent remis aux deux adversaires.

Ils allèrent prendre leur place.

Black suivit le chevalier et s'appuya contre lui; le chevalier le pouvait saisir.

Il le remercia d'un coup d'œil reconnaissant.

—Allons, Monsieur, dit Louville, renvoyez votre chien.

—Mon chien ne me quitte pas, Monsieur, répondit le chevalier.

—Et si on le tue?

—Ce ne sera pas la première fois qu'il aura couru la chance de mort pour avoir été trop fidèle; vous en savez quelque chose, Monsieur Louville.

Puis, comme M. Chalier lui adressait quelques derniers avis:

—Ah! lui dit tout bas le chevalier, vous ne savez pas quel singulier effet cela me fait d'avoir à tirer sur un homme; il me semble que jamais je ne saurais m'y décider.

En effet, le chevalier était très pâle, son pistolet vacillait dans sa main, ses lèvres blêmes étaient agitées d'un petit tremblement convulsif, de temps en temps il se redressait et se secouait comme pour se débarrasser de l'émotion qui le gagnait malgré lui.

—Monsieur, dit le second témoin de Gratien en venant presser la main au chevalier, vous êtes un vrai brave et vous avez dix fois plus de mérite qu'un autre à l'être.

Les témoins s'étaient déjà retirés, lorsque Gratien qui, depuis quelques minutes paraissait en proie à une vive agitation, fit signe à son frère qu'il désirait lui parler.

Henry courut au jeune officier.

Celui-ci l'emmena à l'écart et lui dit quelques mots à l'oreille.

Henry sembla profondément ému de ce que lui disait son frère.

Lorsque celui-ci eut fini de parler, il le prit dans ses bras, le serra contre son cœur et l'embrassa à plusieurs reprises.

Puis, le quittant, il alla s'asseoir à terre à la gauche du chevalier, tournant le dos au combat, et la tête entre ses mains.

Louville demanda si les adversaires étaient prêts.

—Oui, répondirent ceux-ci d'une même voix.

—Attention, dit Louville.

Il compta.

—Une, deux, trois!

Selon la recommandation de M. Chalier, le chevalier de la Graverie au mot *trois*, se porta rapidement en avant.

Gratien tira tandis qu'il marchait.

La balle du jeune homme perça le collet de l'habit du chevalier, mais sans même effleurer la peau.

Henry se retourna vivement; il vit les deux adversaires debout; le canon du pistolet de Gratien fumait.

Il poussa un soupir et détourna les yeux.

Le chevalier tout étourdi était resté immobile à sa place.

—Mais tirez donc, Monsieur, tirez donc, crièrent les témoins.

Sans se rendre probablement compte de ce qui en résulterait, le chevalier leva son arme qui pendait le long de sa cuisse, étendit le bras, et faisant feu sans viser,

—A la volonté de Dieu, dit-il.

Gratien tourna sur lui-même et tomba la face contre terre.

Henry se retourna et vit son frère étendu sur l'herbe.

Il jeta un cri, puis murmura:

—C'est véritablement le jugement de Dieu!

Tous coururent à lui.

Henry releva le blessé et le soutint dans ses bras.

Le chevalier éperdu sanglottait et demandait pardon à Dieu du meurtre qu'il venait de commettre.

La blessure était des plus graves.

Elle pénétrait dans la poitrine au-dessous de la sixième côte droite et devait s'être perdue dans le poumon.

Le sang coulait à peine, l'épanchement devait se faire en dedans.

Le blessé étouffait.

M. Chalier tira une lancette de sa trousse et le saigna. Il avait pendant ses longs voyages appris à pratiquer cette opération si nécessaire dans une foule de circonstances.

Le blessé fut soulagé et respira plus facilement.

Cependant, une écume rougeâtre monta à ses lèvres.

On fit à la hâte un brancard, et on le transporta au bateau.

Pendant ce temps, Henry, très pâle, mais dominant son émotion, s'approcha du chevalier.

—Monsieur le chevalier, dit-il, au moment de commencer ce combat auquel il ne voulait pas renoncer pour obéir à un préjugé que je déplore, mon frère m'a chargé, quelle que fût l'issue de ce duel, de vous demander de daigner lui accorder la main de Mlle Thérèse de la Graverie, votre fille.

A ces mots, le chevalier se jeta dans les bras du jeune homme, et, succombant à son émotion, il s'évanouit.

Lorsqu'il revint à lui, Henry, les témoins du blessé et le blessé s'étaient éloignés, il était seul avec M. Chalier, qui lui frappait dans les mains, et Black qui lui léchait le visage.

(*A continuer.*) ALEXANDRE DUMAS.

Décédé, mercredi, 28 du courant, à 6 heures du matin, JACKSON DUPLESSIS, âgé de 43 ans. Ses amis et ceux de sa famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, 29 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la chapelle obituaire, encoignure des rues Conti et Remparts.

Une des maladies les plus communes et des plus douloureuses, c'est la fièvre en frisson. Les médecins se sont depuis longtemps des remèdes qui, disent-ils, doivent produire une guérison radicale. Le Dr. J. Hostetter, médecin célèbre, a réussi à présenter au public une préparation pour la fièvre en frisson. Une demande incessante et le succès des AMERS qui valu à ce remède une réputation qui n'a jamais obtenue un spécifique de ce genre. Les Amers du Dr Hostetter sont sans contredit ce qu'il y a de mieux pour la fièvre en frisson.
A vendre par tous les marchands et pharmaciens et par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres.
Nov—6m 3o

Bureau de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, Nouvelle-Orléans, le 27 avril 1858.
A une élection du 26 courant, les personnes dont les noms suivent ont été nommées directeurs de cette compagnie pour l'année courante:
J. TUYES,
J. H. LAPEYRE,
L. MILLAUDON,
J. P. M. BOUZAN,
A. ROCHEREAU,
F. W. HINCKS,
E. QUESTIER,
G. LEAUMONT,
B. AVEGNO.
A une assemblée des directeurs tenue ce jour, M. J. Tuyes a été élu président et L. C. Adams secrétaire.
29 avril—6

SOCIEDAD ESPANOLA DE BENEFICENCIA MUTUA.
La Sociedad se reunirá en asamblea general el 2 de mayo próximo, á las 5 1/2 de la tarde, para proceder en conformidad al art. 3°, seccion 1ª de sus reglamentos, á la eleccion de los oficiales Dignatarios que deben regir durante los años 1858 y 1859.
El Sr. Presidente espera que todos los miembros serán puntuales á la asistencia de tan solemne acto, que tendrá lugar á la hora indicada, en la calle de San Luis, entre las de Real y Chartres, No 44, salon del *White Hall*.
De orden del Sr Presidente,
J. MERENE Y HORTA, Secretario.
Nueva-Orleans, abril 28 de 1858.

Billete perdu—$50 de Récompense.
PERDU, hier, 28 du courant, entre trois et quatre heures de l'après-midi, un paquet de billets de la loterie de la Havane, tirage du 6 mai prochain. On a prévenu des billets ne se vendent ou consultez de la rue d'Orléans, à la rue Broad, passant dans la rue Dumaine. La susdite récompense sera payée à la personne qui les rapportera à M. Vicente Caldera, encoignure Ste. Anne et Claiborne, No 312.
29av—3t

LIBRAIRIE NOUVELLE.
REÇU par le Kate Dyer—Un choix de romans nouveaux, collection Cadot, à 61 et à 36 cents le volume;
X Oso—Les Secrets de l'Oreiller, etc;
P de Kock—Le Millionnaire—Les Ravistes, etc;
Montépin—L'Officier de fortune—Les Viveurs, etc;
Gondrecourt—Le Baron d'Arnouville, etc;
De Foudras—Deux Filles à Marier, etc;
Roger de Beauvoir—Une Femme Forte;
Et nombre d'autres œuvres nouvelles de Alex. Dumas, de Paul Duplessis, A. Lavergne, E. Berthet, Paul Féval, Dastre, de la Landelle, Mme Ancelot, etc. En vente chez J. TACON, 107 rue de Chartres.
29avril

Chien trouvé.
Trouvé, lundi dernier, un gros chien de Terre Neuve. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais. S'adresser à M. Pierre Mauboé, à la boulangerie de M. Christophe, rue de la Levée, près la rue Frapin, troisième district.
29avr—3t

PLATS-COTES désossés—20 boucauts plats-côtés de choix, marque Shecky, à vendre par JAS. H. SUYDAM & Co, 62 et 64 rue Poydras.

TOILE d'emballage du Kentucky—1000 pièces et demi-pièces de la marque Meikle, à vendre par JAMES H SUYDAM & Co, 62 et 64 rue Poydras.

CORDE d'emballage—1000 rouleaux et demi-rouleaux corde faite à la main et à la machine. A vendre par JAMES H SUYDAM & Co, 62 et 64 rue Poydras.

PORC—300 barils mess prime et reine, à vendre par JAMES H SUYDAM & Co, 62 et 64 rue Poydras.

FARINE—125 barils farine super marque, à vendre par JAS H SUYDAM & Co, 62 et 64 rue Poydras.

CHAPEAUX—Venant d'être reçus par la goélette C. S. Kueblea, arrivée de la Havane—Chapeaux de [illegible], Nueva Empresa, Oceana Brillante, &c, à vendre par LABORDE & XIQUES, 58, rue Nouvelle Levée.
29 avril

MIEL—Miel nouveau de Cuba, clair, en barils et barillets, en magasin, et à vendre par LABORDE & XIQUES, 29, rue de la Nouvelle Levée.
29 avril

CACAO de Guayaquil—100 sacs en débarquement du steamship Philadelphia et à vendre par LABORDE & XIQUES, 29 Nlle Levée.

DES PORTEURS pourront être obtenus par ceux qui en sont demandé. Les répondants, etc. devront s'adresser des catalogues et journaux de livres déjà.
Collège Commercial de Dolbear, 160, rue du Canal.—De nouveaux élèves commenceront cette semaine, et ceux qui voudront être prêts pour les affaires devront se présenter immédiatement.
EDWIN BOLLEAR.
29av

GABARRES ET PONTONS DE LAVIE.
21, rue St-Charles, entre Canal et Commerce.
VIS et quadruples de toutes grandeurs, à louer, [illegible] Gravier, [illegible] Monte-Christo, ainsi que des [illegible] à 9 heures.
8 avril—6m

ATTENTION.
Nous apprenons [illegible] Venta à Pravea [illegible] demain aujourd'hui, jeudi, 29 avril, à 10 1/2 heures A. M., 18 Magasin Hall, rue Conti Boyde.

Nous sommes priés d'annoncer l'ouverture des nouvelles du magasin (au domicile de dame) du cargo d'Allemagne, par D. E. Morley, auctioneer. Les avis, à 10 1/2 heures, au magasin de M. John R. Fuller, No 20 rue Gravier.

Habillements civiles.—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui au magasin d'encan de M. Peychaud, Hyde & Co, No 26 rue de la Vieille Levée.

Occasion de Linge fait.
L'attention particulière des acheteurs est appelée sur la grande vente de chemises et de linges fait qui aura lieu aujourd'hui au magasin d'encan de M. Peychaud, Hyde & Co No 26 rue de la Vieille Levée. Chemises de toile.

CLUB DU 6me WARD.
LES membres de ce Club sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu JEUDI soir, 29 courant, à 7 heures du soir, au local, rue St Louis. On est prié d'être exact.
Par ordre du Président.
28 avril

LE DOCTEUR BOSSE,
Médecin de la Faculté de Paris,
Ancien interne des Hôpitaux,
A établi son domicile
Rue Bienville, 144,
Entre Dauphine et Bourgogne,
NOUVELLE-ORLEANS.
Consultations de midi à trois heures. 20av—3m

AVIS.
LE public est prévenu qu'à dater de ce jour j'ai [illegible] avec le nommé Jean [illegible] Laborde, par acte passé pardevant [illegible]. Les personnes qui auraient des réclamations [illegible] sont priées de les présenter dans un délai de [illegible] jours chez MM. Darby & Fremont.
Nouvelle-Orléans, 28 avril 1858.
28avril—10f LABRANCHE, 360 Tchoupitoulas

Avis.
LE public est prévenu que la procuration faite en ma faveur par Vve J. E. Labranche, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, en date du 24 octobre 1853, étant révoquée à partir de ce jour, les personnes qui auraient quelques [illegible] envers la succession de feu [illegible], sont priées de présenter leurs réclamations à [illegible] chez MM. Darby & Fremont, rue Bienville, No 52.
Nlle-Orléans, le 28 avril 1858.
28av—10f ANTHIME LABRANCHE.

Ouverture de l'Hôtel Washington.
LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ils feront l'ouverture de l'HÔTEL WASHINGTON, situé [illegible] de Milneburg, [illegible] dimanche prochain, 2 mai. [illegible] Les cabinets y trouveront des salons spacieux, et des appartements pour familles meublés à neuf et bien disposés. Le jardin, parfaitement entretenu, offre aux promeneurs un ombrage [illegible].
24 av—6f JULES COURCHÉ & Co.

Logia Caridad No 7.
A. O. A. N.
Se convoca a los hermanos de esta Logia para [illegible] tener lugar el [illegible] á las 7 de la tarde, para tratar de asuntos interesantes.
Por orden del V. G.
G. V. CORRAL, Secretario.
Nueva Orleans 27 Abril 1858. 28av

IL est donné avis par le soussigné que sa femme Marie Louise Dubois ayant abandonné le domicile marital, il ne sera responsable d'aucune dette contractée par elle.
27 avril 1858. JOSEPH GRELIER.
28av—10f

CLOUS de 3d—800 kegs en magasin, à vendre par QUETROUX & LANSDORFF, 15 et 18, rue St Louis.
15av—6f

GRAINES—10 livres graines de choux-fleurs, qualité supérieure.
[illegible] livres d'oignons rouges, céleri doré, artichauts rouges, betterave, épinards, radis, etc. En débarquement du navire Rénide, de Bordeaux, et à vendre par J VIOSCA Jr, 26, rue Conti.
26 avril

ESSENCES—150 livres essence de bergamote, première qualité
100 do [illegible] de limon,
100 do de Portugal
150 [illegible] de géranium
20 [illegible] de fleurs d'oranger
A vendre par J VIOSCA Jr, 26, rue Conti.
26 avril

CHAMPAGNE—100 paniers champagne Laforêt à Paix
100 paniers do do 1/2 bout.
100 caisses sardines 1/2 et 1/4 boîtes
100 caisses vin-de-vie diverses marques
Reçu les prix de la douane.
A vendre par J VIOSCA Jr, 26, rue Conti.
26 avril

Dépôt des Eaux Minérales de France, à la Nouvelle-Orléans.
Eaux Minérales naturelles de Vichy, d'Enghien, de l'Allier, France.
5000 Eaux des Rois de Vichy, des sources dites Grille, Hôpital, Célestins, Hauterive, etc.
[illegible]
Les Eaux de Vichy sont d'une incontestable efficacité contre la goutte et les rhumatismes [illegible] les maladies du foie [illegible] de l'estomac [illegible]
E H HOUSSIN, Pharmacien, Encoignure Dauphine et Bienville.
18av

[illegible] de Castres, [illegible] Paris [illegible]
E H HOUSSIN, Pharmacien.
12av

BOUQUET des vins de Médoc! de Bordeaux! 200 flacons de cette essence, qui communique aux vins, ordinaires le bouquet de vin fin—En débarquement et à vendre par E H HOUSSIN, Pharmacien, Encoignure Dauphine et Bienville.
15av

Habillemens d'été.—Chemises, &c., &c.
ALFRED MUNROE & Co.,
36, rue du Magasin,
OFFRENT à leurs [illegible] un assortiment de
HABITS D'ÉTÉ,
PANTALONS D'ÉTÉ,
VESTES D'ÉTÉ,
CHEMISES DE DESSOUS, D'ÉTÉ,
CALEÇONS D'ÉTÉ,
CRAVATES D'ÉTÉ,
CHAUSSETTES,
GANTS,
BRETELLES,
MOUCHOIRS,
MALLES, VALISES,
SACS DE VOYAGE, &c.
CHEMISES PATENTÉES.
[illegible]
ALFRED MUNROE & Co., 36, rue du Magasin.
21avril

Agence fiscale de la ville de la Nouvelle-Orléans.
Banque des Citoyens de la Louisiane,
Nouvelle Orléans, 26 avril 1858.
AVIS—Les détenteurs de coupons de bons consolidés de la ville de la Nouvelle Orléans et de coupons de bons émis par la dite ville en faveur des compagnies de chemin de fer, lesquels coupons échus et payables à New York le 1er mai prochain, sont avertis que pour le présent que les fonds sont déposés à la Banque d'Amérique, New-York, où les coupons seront payés sur demande à partir du 1er mai prochain.
LEON SEVE, Caissier-intérimaire.
27 avril—1

DISTILLERIE A VENDRE A L'AMIABLE,
pour cause de santé.
UNE belle DISTILLERIE, appareil Dérosne; cuves à fermentation, fûtres à neutraliser; tout en bon état, en pleine activité. S'adresser rue Jefferson, No 20.
Plan: Un procédé de rectification qui ne laisse rien à désirer.
27 avril—3

INSTALLATION A VENDRE
Et magasin à louer.
LE soussigné désire vendre son installation et louer le magasin qu'il occupe.
ADOLPHE BLACHE, 69 rue Royale.
21av

Adolphe Blache,
No 69, RUE ROYALE,
VENDRA, durant cette semaine, au-dessous du prix coûtant, en attendant les ventes à l'encan qui auront lieu dans son magasin à partir de mardi, 4 mai prochain, et dont avis sera publié plus tard.
27av

CIGARES de la Havane—100,000 cigares de la Havane, arrivés par la goélette américaine C. S. Kuhelen, et venant d'être reçus en magasin, comprenant un bel assortiment de Hoyama, Benl et Peña, Regalias, Londres, Prensados et Millares, des marques Perla Cubana, Washington, Flor de [illegible] et Cervantes. A vendre par CABALLERO & BASUALDO, 35 Vieille Levée.
27av

DIVERS en magasin—100 caisses vin muscat, qualité supérieure,
125 quarts pipes vin de Porto, H Roig
40 caisses fraises au jus
1000 damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons
10 caisses petits pois en boîtes et demi boîtes
Capes, bouchons en liège, etc.
A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co, 29, rue de la Douane.
27 avril

COUVERTURES de L. Granier, en magasin
25 balles couvertures de laine, couleurs assorties, à vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co, 29, rue de la Douane.
27 avril

EAUX-DE-VIE en débarquement du navire Irene, arrivé de Bordeaux [illegible] les marques suivantes: [illegible] et Lavenade. A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co, 29, rue de la Douane.
27 avril

POMMES de terre—150 barils Mechanics, en magasin.
Pois de la Caroline—50 sacs véritables pois de la Caroline,
Farine—250 barils farine extra et superfine.
Fèves—200 barils fèves de choix pour la marine, en magasin et à vendre par MARKS & POLLOCK, 40, Tchoupitoulas.
27 avril

SUCRE raffiné d'or—20 barils, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas.
27 av

RIZ—150 tierçons riz prime de la Caroline, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas.
27 av

QUININE à vendre par E J HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas.
27 av

VERNIS—20 barils, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas.
27 av

ANIS de Hambourg—20 sacs, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas.
27 av

WHISKY—200 barils whisky Monongahela de Pike, whisky de Dunn et autres marques, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas.
27 av

E. LAMBERT,
IMPORTATEUR ET MARCHAND
[illegible]

DIVERS en magasin—
60 barriques vin rouge pour familles,
40 do do très vieux,
[illegible] vin blanc Haut Sauterne
[illegible] vin rouge St Julien et St Estèphe
100 do absinthe Pernod
40 do cerises à l'eau-de-vie, Liqueurs,
Espagnols champagne diverses marques
75 quarts pipes Cognac, E Joulin, E. Rossery, & Compagnie & Co
Rhum Ste Jamaïque, de Cuba et du pays, brandy, whisky et bitters.
A vendre par X LAMBERT
25avril 62, rue du Magasin

TABAC—50 boîtes tabac du Mexique en feuilles, pour cigars et tripes, à vendre par E. BRUGUIERE & Co, 10, rue Bienville.
26 av

SARDINES à l'huile—150 caisses sardines à l'huile de la marque St Georges, en caisses de 1/2 et 1/4 boîtes, à vendre par E. BRUGUIERE & Co, 10 rue Bienville.
26av

SARDINES à l'huile—[illegible] caisses sardines à l'huile de Nantes, en caisses de [illegible], à vendre par E. BRUGUIERE & Co, 10 rue Bienville.

CONSERVES—[illegible] caisses champignons, de Paris, [illegible], à vendre par E. BRUGUIERE & Co, 10 rue Bienville.
26av

PRUNES—[illegible] à vendre par E. BRUGUIERE & Co, 10 rue Bienville.
26av

POMMES DE TERRE—100 barils choix;
Pois de la Caroline—[illegible] sacs de la Caroline du Sud;
Blé—50 barils de choix;
POMMES DE TERRE—100 barils Mechanics;
50 do rouges longues;
50 do barils et sacs;
FEVES—150 barils blanches;
FARINE—[illegible] barils superfine et extra.
En magasin et à vendre par DONNELLY, BERNINA & Co, 68 et 70 rue Tchoupitoulas.
26 av

CAFÉ de la Havane—200 sacs café de choix, de la Havane, en débarquement du C. Pendleton, et à vendre par BORRIO & FRERES, 24 rue Gravier
26 av

CIGARETTES des marques Espanola, Distinguidos, Sans égal, [illegible]—12 barils [illegible] du C. Pendleton, et à vendre par BORRIO & FRERES, 24 rue Gravier.

85000 CIGARES de la Havane de la marque bien connue de Washington: 20,000 [illegible] Washington, 1er choix; 45,000 de [illegible]; 20,000 de Habana, El Sol; le tout en débarquement du C B Kundsen, et à vendre par BORRIO & FRERES, 24 rue Gravier.
26av

140,000 CIGARES de la Havane, venant d'être reçus directement par le C. Pendleton, de toutes qualités et marques, des Regalia, media regalia, Londres, Millares, Opera, Cazadores, Regalos, Culebras, Prensados, [illegible] Washington, Flor de Marte, des Damas, El Sol, [illegible] Star of the West, Key Brand Amelia et autres de choix et favorites. A vendre par BORRIO & FRERES, 24 rue Gravier.
26av

EN magasin—100 paniers vin de Champagne Laforêt à Paix, [illegible] bout. 10 do de 24 1/2 bout;
[illegible] caisses vin blanc Haut Sauterne;
[illegible] do do do en 1/2 bout.
[illegible] vin blanc vieux Haut Barsac;
[illegible] vin rouge St Julien Médoc;
[illegible] do do de Macon;
[illegible] vin vieux Haut Brion;
[illegible] vin vieux Château Brion;
[illegible] rouge St Julien Médoc;
[illegible] vin rouge vieux Margaux Médoc;
[illegible] vin rouge Médoc;
[illegible] en 1/2 bout.
50 barriques vin blanc Haut Sauterne;
50 barils do;
50 caisses vin muscat;
200 do cerises à l'eau-de-vie;
50 do fruits au jus.
A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson.
28

EAU-DE-VIE—300 quarts et huitièmes de pipes L. Le Bailon Cognac, de Joutan Laberrière, de Arnie Seignette, de Vine Growers & Co, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 28 Vieille Levée.
26av

VIN rouge et blanc en caisses—1000 caisses bon ordinaire, et Louville, Margaux, Latte et Sauterne d'Alfred Mortes, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 28 Vieille Levée.
28av

TOILE—Un bel assortiment de toile noire et verte de toutes les qualités, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 28 Vieille Levée.
28av

QUININE, sulphate, en—500 onces de la Pelletier, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 28 Vieille Levée.
28av

Teinture et Dégraissage.
MM. CHARLES FERDINES & Co., teinturiers et dégraisseurs, [illegible] ont l'honneur de prévenir leur clientèle [illegible] [illegible] au No 157, rue de Chartres [illegible]
A. A. PEYCHAUD, No 1 3, rue Royale.
11av—3m

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
Par HEBERT & Co.
140 rue de Chartres.
[illegible] par l'Empire City
[illegible] de Paris et de Wales (1858),
[illegible] pour 1858,
[illegible] par Perelhac,
Fayon, Chimie industrielle,
[illegible] de la correspondance,
[illegible] Conférences du Samaruo,
E Pelletan, Le Monde marche,
P J Proudhon, la Spéculation à la Bourse
Mémoires de Coste, [illegible] Causeries
Hetzel, Nouvelles dans la Mèche siècle,
[illegible]
[illegible] Dumas fils,
[illegible] par E. de Girardin
[illegible] de Venise, &c.
14 avr

LIBRAIRIE PAYA.
56 RUE DE CHARTRES.
[illegible] par l'Empire City—
[illegible]
[illegible] Paul Féval—La Voix du Sang;
[illegible] La Misère en Vie de Paris en 1858;
[illegible] Duchesse de Berry;
[illegible] LA MAIN DU DIABLE,
PAUL DE [illegible]
26 avril

KEROSENE OU HUILE DE CHARBON,
SANS ODEUR!
[illegible]
Au magasin
Lampes à kerosene de toutes sortes, pour salons.
Lampes à kerosene de côté, à suspension et portatives, pour greniers, cafés, établissemens publics, etc.
Prix de la qualité de kerosene qui brûle dans ces lampes.
Par 1 gallon.........$1 10
" 5 gallons.........1 05
" [illegible]..........1 00
E. HAUTREL & Co, Agents [illegible], No 20, Canal.
nov—6m

Avis.
DIRIGÉ, comptoir, [illegible] dans les rues Bourbon et Dauphine, [illegible]
Le tout parfaitement garanti de tous vices et maladies prévus par la loi.
S'adresser rue de la Douane No 113. DERBEY.

Demande d'Esclaves.
ON demande à acheter plusieurs esclaves, depuis l'âge de 10 ans jusqu'à 25 ans.
S'adresser rue de la Douane No 113, entre Bourbon et Dauphine.
15 av A. DERBEY, courtier.

Importation directe de Paris.
Reçu par les navires Malhoner, Baden, Bamberg du Havre et Williams et Jarre de Bordeaux:
1500 bouteilles eau de Vichy;
[illegible] Sirop [illegible] de Grenelle;
[illegible] bouteilles huile de foie de morue de Jongh;
[illegible] poudre Rogé et Magro;
[illegible] capsules de Clertan;
[illegible] do de Ragain;
[illegible] eau de fleurs d'oranger supérieure;
[illegible] papier Albisy;
[illegible] eau de roses;
[illegible] médicinales;
[illegible] sangsues;
[illegible] huile de foie de charbon de Belloc;
[illegible] glycérine;
Hypophosphite de chaux.
[illegible] hypophosphite de chaux;
[illegible] hypophosphite de soude.
Reçu par le navire Williams et Jarre de Bordeaux: [illegible] huile de foie de morue de Pons à Pons.
A vendre par EDOUARD GUILLOT, Agent, No 142, rue Royale.
15av—2, 4, 6

COGNAC Saml Rabard—150 pipes en débarquement de la barque William & James, arrivée de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier.
6 av

PAUL LACROIX,
IMPORTATEUR, RUE TOULOUSE, No. 18,
A CONSTAMMENT en main un grand assortiment de VINS ROUGES ET BLANCS, en caisses et en barriques, eau-de-vie, etc.
18mars

Magasin d'habillements confectionnés,
No 1, bâtiment Pontalba, rue de la Vieille Levée, En face du ferry du 2d District.

E. CHAMPAGNE,
MARCHAND-TAILLEUR,
A toujours en main un assortiment complet d'habits confectionnés d'après les dernières modes de Paris et de New York.
Commandes exécutées par les meilleurs ouvriers.
23 sept—ab

D. LOPEZ.
Encoignure des rues Chartres et Conti.
INFORME le public qu'il vient d'ouvrir son établissement de SODA qu'il recommande tout particulièrement aux connaisseurs. On trouvera toujours chez lui, outre des sirops exquis, un choix excellent de vins de tables, ainsi que la véritable Nectar—[illegible] au serpentin en état pour la distribution [illegible] D. Lopez [illegible] emplois.
20 mars—3m

Au Public.
Le soussigné se présente respectueusement aux électeurs de la ville de la Nlle-Orléans comme candidat à la place de MAIRE. L'élection a lieu le 3 juin prochain.
BENJ S. HARRISON.

Le soussigné est candidat à la place de Commissaire des Rues. L'élection a lieu en juin.
CHAS N. OLIVIER.

TABAC.
LA BELLE CREOLE—10 et 5 morceaux à la livre.
ESSENCE DE MIEL.
Ces célèbres tabacs en barres (10 et 5 morceaux à la livre) sont constamment en dépôt et à vendre par PATTON & SMITH, [illegible] Tchoupitoulas et Gravier.

Grande Tombola et Bazar du 4me District en faveur et pour l'achèvement d'une église catholique française, rue Jackson, entre Constance et Laurel.
La Tombola se compose de 3,000 billets. Chaque billet gagnera une prime.
La vente des billets est de 50 cents seulement, et les porteurs pourront se les procurer d'ici à l'ouverture du Bazar pendant les neuf jours de sa durée.
Les cadeaux d'entrée sont privilège à la Tombola.
Le Bazar sera ouvert et la Tombola commencera à être tirée le samedi soir, 24 avril, et sera continuée tous les soirs jusqu'au dimanche, 2 mai inclus.
Les chars du Rail-road de Lafayette passent et s'arrêtent devant l'église tous les quarts d'heure.
La Tombola se compose de beaucoup d'objets de valeur, qui n'ont jamais paru dans les tombolas à New York et [illegible].
Le but de l'ouverture de ce Bazar et de cette Tombola, [illegible] d'une église catholique française [illegible] [illegible]
[illegible] De la part des Dames de la Société de Bienfaisance de St Vincent de Paul, 4me District.
22av—10t

Soieries de printemps!
BAREGES ET ORGANDIS,
Venant d'être ouvert chez
D. P. SCANLAN & Co.
Nos 12 et 14, rue de Chartres.
UN magnifique choix d'ORGANDIS, BAREGES et TISSUS DE SOIE, tissés, camayeux et à petits dessins, en pièces et en robes.
Une caisse de BAREGES ANGLAIS FINS, imprimés, ondulés et rayés.
—AUSSI—
Un autre grand envoi de BRODERIES, DENTELLES, POINTES, CHALES et VOILETTES en dentelle.
Un choix de CHAPEAUX, AMAZONES, BONNETS et BLOOMERS d'été, pour dames et enfants. Lesquels, ainsi que la totalité de leur splendide assortiment de marchandises de toutes sortes, seront offerts aux PLUS BAS PRIX DU COMPTANT.
Ils viennent d'ouvrir trois caisses de beaux ORGANDIS FRANÇAIS, à prix réduits, qu'ils vendront à 35 cts la yarde.
27 av—3t

Amer toni-aromatique.
Cordial des dames et vieillards.
CE cordial fort agréable se prend seul, et c'est à la requête des familles que je l'ai fait; aussi n'est-il exempt l'inconvénient du mélange à faire avec une des eaux qui ne peuvent pas prendre pures. [illegible]
[illegible]
[illegible]
A. A. PEYCHAUD.
13av—3m 3 fois p. No 1 3, rue Royale.

EN VENTE
à la Librairie Paya,
56, rue de Chartres.
LES DROITS DE L'HOMME,
PAR
EUGENE PELLETAN.
G. COPPENS & CO,
26avril 56, rue de Chartres.

Marchandises nouvelles aux Magasins de marchandises sèches à bon marché, de
DANZIGER,
Au coin des rues Bourbon et Orléans,
et
126, rue des Remparts (autrefois Cirque).
[illegible]
[illegible] pardessus ou mousselines [illegible];
[illegible] robes [illegible];
[illegible]
26 avril

TOILES D'IRLANDE.
NOUS ouvrons en ce moment et exposons en vente 1000 pièces TOILES D'IRLANDE POUR CHEMISES et TOILES POUR LES FAMILLES, lesquelles sont vendues à trente pour cent audessous des prix ordinaires.
P. & E. REILLY & CO, No 128, rue du Canal.
18av—3f 1 re p.

A. PEPIN & CO.
Magasin Rouge, entre les deux marchés, le plus près du marché aux viandes,
ONT en magasin un grand assortiment de [illegible]
[illegible]
[illegible] nommé un grand stock de marchandises sèches pour habitations, habillements de nègres, chapeaux de paille pour nègres, bottes, souliers, etc.
A. PEPIN & CO.
13av

Café moulu à la vapeur.
ARTICLE de première qualité et toujours frais. A vendre, en gros et en détail, à la fabrique de chocolat à la vapeur, de D. LOPEZ.
13av No 26, rue de Chartres, encoignure Conti

Bureau du Surintendant du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Nlle-Orléans, Lne, 1er avril 1858.
LE soussigné recevra, jusqu'au 1er mai prochain, des propositions cachetées pour charger les wagons de la terre nécessaire au remblai [illegible] [illegible]
[illegible]
Wm M. WADLEY, Surintendant général.
12av—20f

Insecticide vicat.
Sans odeur, ne renfermant aucun principe vénéneux et pouvant être jeté à la vue [illegible]—L'Insecticide vicat détruit les puces, les poux, les punaises, les moustiques, les chenilles, les charançons, les blattes ou ravets, les mouches, les mites, les fourmis, etc., etc.
Dépôt rue de Chartres, No 136, maison A. Bernard.
12av

Avis aux dames.
LE soussigné vient de recevoir par le steamer Cahawba, de New York, un grand assortiment de ROBES à quilles et [illegible]
200 JACONAS robes à quilles;
170 MOUSSELINES robes à quilles;
250 ORGANDIS robes à quilles;
2000 pièces JACONAS français à 12 1/2.
U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge No 1.
26 avril

Osnaburgs! Osnaburgs!
MENARD & VIGNAUD,
AGENTS DE McMASTER, PRIX & Co.,
Fournisseurs du Pénitentiaire de la Louisiane,
SONT prêts à livrer au commerce les osnaburgs [illegible] aux plus favorables prix que l'on a d'Osnaburgs du [illegible]
7/8 et 3/4 de d.t. 28 av—1m

MAILLOT & SON,
134, rue des Magasins,
Importateurs de Vins, Eaux-de-Vie, &c., et fabricants de liqueurs du pays.
25 décembre

SARDINES à l'huile—50 caisses sardines en 1/2 et 1/4 quartes de boîtes, Louis Lavergne, Nantes. A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.

NOUVELLE REDUCTION
POUR CAUSE de DEMENAGEMENT
DEVANT changer de local d'ici à quelques mois, nous venons résolument réduire autant que possible notre stock.
[illegible]
Nous avons encore une forte partie de soieries que nous voulons absolument céder avant le 1er d'avril—nos offrons à 30 pour cent au-dessous de leur valeur.
[illegible]
C. E. BIERHIER & BRO.
26 av—vil.Sabin. 20 rue de Chartres et au 1er No 180, rue du Canal, Touro Buildings

EN débarquement du navire Agatha, de Bordeaux: 250 paniers véritable eau minérale de [illegible] [illegible]
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 44, Vieille Levée.

TIMBRE FRENIQUE—180 carrures, en magasin et à vendre par BORRIO FRERES, 24 Vieille Levée.
20 mars

AVIS.
Compagnie de navigation du Canal Carondelet de la Nlle-Orléans.
AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au capital de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet qu'un versement de 15 pour cent est payable le 3 mai prochain et qu'un autre versement de 10 pour cent est payable le 1er juillet 1858. Les souscripteurs sont par le présent priés de venir payer les dits versements au bureau de la Compagnie.
R. GARDERE, Président.
LOUIS GAGNET, Secrétaire. 14av—30t

Bureau de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.
Nlle-Orléans, le 12 avril 1858.
L'ÉLECTION de neuf directeurs qui doivent servir pendant l'année courante, aura lieu à ce bureau le lundi 3 mai prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
12av—16t J. TUYES, Président.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
Capital au comptant........$250,000
LA Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans est maintenant prête à assurer contre les risques sur l'incendie, les risques sur les rivières et sur la mer, à leur bureau, encoignure des rues Canal et St. Charles.
Cette Compagnie offre aux personnes qui se feront assurer, la garantie d'un capital au comptant d'un quart de million de piastres et leur permet de participer aux bénéfices de la Compagnie sur le principe mutuel. Elles recevront les scrips portant 6 pour cent d'intérêt et payables dans quatre ans ou, si elles le préfèrent, il leur sera remboursé 10 pour cent comptant sur le montant de leurs primes.
Toutes les pertes seront réglées équitablement et sans délai.
A. CHIAPELLA, Président.
JULES DOLHONDE, Secrétaire.
R. W. Ogden, de la maison P. Coesache Bro & Co.
Carl Kohn, " " C. Kohn & Ryan.
L. F. Generes, " " Abat, Generes & Co
V. Maignan, " " V & E. Maignan.
M. J. Zunts, " " Shaw & Zunts.
P Lobit, " " Lobit & Charpentier.
John Delhonde, " " Martin, Owen & Cobb.
Jos. Deycoodt,
A. Chiapella.

P. MALLARD,
Rue Royale, 67 et rue Bienville, 90.
BON MARCHÉ POUR DU COMPTANT.
LE soussigné, voulant écouler son grand stock, annonce à ses amis et à sa nombreuse clientèle, qu'il vendra à prix extrêmement réduit, à partir de ce jour, un très grand choix de meubles, tous fabriqués dans ses ateliers—Ameublements garnis, glaces, rideaux, bois et mousseline brodée, brocatelle, damas, perse, passementerie pour rideaux, etc., corniches, natteries, lampes, porcelaine, bronzes porcelaines, cristaux, plaqués, &c. &c.
Les personnes qui voudront bien lui faire l'honneur de visiter ses magasins, pourront s'assurer de la réduction annoncée plus haut.
14av P. MALLARD.

Magasin de Tapis,
19........Rue de Chartres........19
NOUS offrons aux plus bas prix du marché:
NATTES—500 rouleaux nattes blanches, à carreaux et de fantaisie.
TOILES CIRÉES de toutes largeurs, genres et qualités.
TAPIS—Un grand assortiment de toutes qualités reçu directement des manufactures anglaises et américaines.
Couvertures de tables, dessous de tables pailles, abat jour, pour du comptant ou de bon papier.
19 avril—A A. BROUSSEAU & Co

IMMENSE SACRIFICE.
Rabais extraordinaire,
JACONAS FRANÇAIS,
A 15 CENTS LA YARDE.
ORGANDIS ENLUMINÉS,
DE 75 CENTS à 25 CENTS LA YARDE.
Et la balance de nos marchandises dans la même proportion.
Le seul magasin où l'assortiment de bandes brodées en jaconas est complet.
LAZARD & LEVASSEUR,
8 et 10, rue de Chartres.
13 avril près Canal

POIS de la Caroline—250 sacs pois frais de la Caroline, à vendre par F. JACOB DUSUMIER & Co, Nos 46, 47 et 48, Vieille Levée.
20av

Demande de cuisinière.
ON demande une cuisinière française pouvant donner les meilleures recommandations. S'adresser au No 11, rue Ste Anne, maisons Pontalba.
15 avril

ON DEMANDE une française pouvant enseigner en anglais. On exigera les meilleures recommandations. S'adresser à M. Jos. T. Lobdell [illegible]
14av

Avis.
LE soussigné prévient le public de ne pas négocier une traite qu'il a tirée à son propre ordre, sur MM. E. Durrive & Co et qu'ils ont acceptée. Le billet est de la somme de deux mille cinq cents piastres, porte la date du 4 février 1858, à six mois de date et est payable à l'échéance, ce billet a été donné à M. Jno T. Stout en paiement de deux nègres qu'il garantissait et qu'ils ont été reconnus pas comme étant garantis.
JAMES L LOBDELL, Ouest Baton Rouge.
Nlle Orléans, 13 avril 1858. 15av—15t

Tabac en Feuilles.
25 balles reçues par le brick Tallulah, de la Havane, et en magasin.
150 balles tabac en feuilles des différentes Vegas provenant de Vuelta Abajo. 75 balles tabac du Mexique, pour capes et tripes, à vendre par ANT. COSTA, 16, rue de la Douane.
16av—1m

AVIS.
LIBRAIRIE de MICHON & DESPORTES, 208 rue Royale—M. Desportes partant prochainement pour l'Europe, se chargera de toutes les commissions qui lui seront confiées pour la France et l'Angleterre.
Messieurs les commerçants qui voudront jouir de la publicité de l'Almanach de la Nouvelle-Orléans pour 1859, sont priés de s'adresser à cette librairie.
Les commerçants sont libraires. (Voir l'Almanach de 1858.)

Liquidation positive.
THEODORE DANFLOUS.
149, RUE ROYALE.
A partir de ce jour, offre à vendre, au prix coûtant, pour du comptant, son magnifique assortiment de selleries d'importation anglaise, française et américaine, ainsi que les articles se rattachant à cette partie, tels que: quincaillerie, brosserie, boucles, fouets, cravaches, éperons, étriers, etc. Articles de chasse, d'escrime et de voyage.
2jan—autem

EN VENTE
A LA LIBRAIRIE PAYA,
56, rue de Chartres,
NAPOLEON III ET L'ANGLETERRE.
G. COPPENS & Co,
8 avril 56, rue de Chartres.

ARGENT!—ARGENT!
LOUIS BLANC,
PRET D'ARGENT SUR DEPOT,
Rue Conti 47,
Entre Chartres et Passage de la Bourse.
AVANCES d'argent sur montres, bijoux, diamants, argenterie, etc. et sur toute sorte de marchandises en général.
VENTE ET ACHAT DE BIJOUX 27mars—ab

Magnétisme.
MADAME ALLUARD,
SOMNAMBULE FRANÇAISE,
RUE BOURBON, 331,
Entre les rues Ursulines et Hôpital.
TRES LUCIDE pour le traitement de toutes sortes de maladies chroniques, réputées incurables par la médecine ordinaire, et spécialement pour LES CAS DESESPÉRÉS de maladies nerveuses.
[illegible] Mme Alluard reçoit tous les jours avril—3m

Hôtel des Etrangers à Paris.
RUE VIVIENNE, No 3.
Près de la Bourse, près des principaux Théâtres, des Boulevards et du Palais Royal.
M. GIRARD a l'honneur d'annoncer aux personnes qui se rendent en France qu'il vient de remettre son hôtel à neuf et qu'il est prêt à leur fournir de grandes et petites chambres à 2 et à 4 francs par jour, ainsi que de grands appartements.
Un Restaurant ouvert à toute heure, une excellente table d'hôte, des bains et des voitures sont attachés à l'hôtel.
Les bureaux du télégraphe se trouvant dans l'hôtel, les voyageurs pourront correspondre, avec la plus grande facilité, avec leurs familles, etc.
Journaux français et étrangers. On parle l'anglais et l'allemand.
Ne pas confondre avec d'autres petits hôtels du même nom. 5mars—6ms

Briques à feu---Briques à feu.
Manufacturées par L. T Delassize,
Rock Creek, près de la Pointe Claire, Alabama
LES planteurs, constructeurs d'équipage, fondeurs et tous ceux en général qui emploient des briques à feu, sont invités à venir examiner les échantillons au bureau de MM BRIDGE & BRO, 53, rue Gravier
ou chez L. T. DELASSIZE,
au coin des rues Trème et Vieux Bassin
Où se trouvera toujours un grand assortiment.—Quant aux qualités de ces briques, nous référons le public au certificat ci joint de la fonderie de Belleville.

CERTIFICAT.
Alger, 9 avril 1858.
L. T. Delassize,
A votre requête nous avons placé à la coupole de notre fourneau les trois briques à feu fabriquées à votre briqueterie de Rock Creek, près de la Pointe Claire, Alabama, et que vous nous avez envoyées avec deux briques de fabrique anglaise. Elles ont été jetées en même temps dans le fourneau et ont été soumises à la chaleur du fer fondu. La brique à l'épreuve du feu, No 1 L. T. D., a paru à peine avoir été affectée par la chaleur. La brique No 2 a été brûlée à la profondeur d'environ 3,16 de pouce. La brique No 3 a été très brûlée. Les briques anglaises ont été consumées par le feu jusqu'à un demi-pouce: nous les considérions jusqu'à présent comme les meilleures que nous puissions obtenir pour revêtir les coupoles de fourneaux.
[Signé] R. WELLS, Trésorier
19 avril—3m

SIRSACAS de Manille, Sirsacas blanc pour jupons. 10 balles sirsacas jaune de Manille.
6 caisses sirsacas blanc pour jupons.
2000 yardes fil de fer pour cercles.
10 caisses mouchoirs soie imprimés, venant d'être reçus et à vendre par O S GRAHAM, 06 rue Gravier
22 av—12

AMERS—Célèbres Amers des Indes Occidentales, d'Amon, constamment en magasin et à vendre par SOSTHENE THOMAS & Co, No 9 rue Gravier
21av

20 VINS ROUGE ET BLANC, EN CAISSES. barriques véritable Château Haut Brion, de 1850, vignoble de Jos. Eug. Larrieu
4 barriques véritable Château St Julien, 1848
20 do vieux vin, vignoble de Mme Vve Morman
20 do Margaux Médoc, vieux, 1850
10 do St Emilion, vieux, du
15 do vin bon ordinaire pour famille
2 do vin blanc Haut-Sauterne, vieux, 1849
10 barils do do
A vendre par FAURES & NORMAN, 31 et 35 rue Royale.
26 av

UN jeune homme ayant fait toutes ses études en France, et parlant le français, l'italien, l'allemand, le grec et le latin désire trouver une place de précepteur. S'adresser au bureau de ce journal.
21av

PERDU—Le certificat de dépôt No 419 de l'hôtel de la Monnaie de la Nouvelle Orléans pour $5100 onces d'argent, tiré en faveur de H. Montfort. La personne qui l'aura trouvé est priée de le remettre aux soussignés.
P CUSACHS & BRO.
21 avril—10 coin St Philippe et Royale

MLLE JULIE a transféré son domicile de la rue Remparts No 8 à l'encoignure Conti et Franklin.
8 fev—3m

VERRES à vitres—1000 caisses, dimensions assorties, à vendre par E J HART & Co, Nos 77 & 79 rue Tchoupitoulas
18av

GENIEVRE Genièvre:—50 pipes genièvre de 1re qualité, en débarquement du navire Kate Dyer, du Havre et à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson
25 av

PAPIER de poste—7000 rames papier de diverses grandeurs.
A vendre par JOS H MARKS & Co, Nos 43, 45 et 47, Nell Levee
30 av

TABAC en feuilles—25 balles de Vuelta Abajo, pour capes et tripes, reçues par le brick Brewster, arrivé de la Havane, en magasin et à vendre par ANT. COSTA, 16, rue de la Douane
22av

LOTERIES DE SWAN & Co.
Autorisées par l'Etat de la Géorgie.
$70,000 POUR $10!
Prix du billet $10 seulement.
1,000,000 piastres à distribuer en mai.
Les loteries suivantes seront tirées par S. SWAN & Co., Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DE SPARTA dans le mois de MAI 1858, à AUGUSTA, (Géorgie), sous la surveillance des commissaires.
Classe 13—Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI, 1er mai 1858.
Classe 14—Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI, 8 mai 1858.
Classe 15—Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI, 15 mai 1858.
Classe 16—Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI, 22 mai 1858.
Classe 17—Pour être tirée publiquement dans la ville d'Augusta, Georgie, samedi 29 mai 1858.
Par le plan de nombres simples
Cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq Lots.
Presque un lot pour chaque neuf billets.
MAGNIFIQUE PLAN! POUR être tirés Tous les Samedis, dans le mois de Mai
1 Lot de.......$ 70,000 [illegible]
1 do .... 30,000 [illegible]
1 do .... 10,000 [illegible]
1 do .... 5,000 [illegible]
1 do .... 4,000 [illegible]
1 do .... 3,000 [illegible]
1 do .... 1,500 [illegible]
1 do .... 1,000 [illegible]
4 do .... 1,000 [illegible]
APPROXIMATIONS.
4 Lots de $400, approx. de $70,000 [illegible]
4 do 300 do 30,000
4 do 250 do 10,000
4 do 200 do 5,000
4 do 125 do 4,000
4 do 100 do 3,000
4 do 75 do 1,500
4 do 50 do 1,000
5,000 do 20 do
5,485 lots s'élevant à.......
Billets entiers, $10.—Moitiés, $5—Quarts, $2 50.
PLAN DE LA LOTERIE.
[illegible]
SAMUEL SWAN & Co, Augusta, Géorgie.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.
Nlle-Orléans, 21 avril 1858.
EN vertu de la Résolution de l'acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, [illegible] [illegible] 17 mai 1858 [illegible]
[illegible] de New York.
Commissaires:
C. M. Waterman, maire, A. Dapré, chairman,
Y. Thiard, contrôleur, John M. Bell, chairman
Adam Giffen, trésorier. O. DE BUYS, secrétaire.
16 mars—m 17 mai

Avis.
LA MAISON de Thibodaux ayant suspendu la publication, le rédigeant de la Nouvelle-Orléans [illegible] [illegible] dans l'Union ou LAFOURCHE, sont priés de passer au bureau.
12 av—18t

TEINTURERIE.
J. BONTEMPS, Teinturier, Dégraisseur, rue Bourbon, No 63, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer sa teinturerie au [illegible] de la rue Royale No 72, et qu'il se continue, comme par le passé, avec la même ponctualité qu'on lui accordait. [illegible]
La manière avec laquelle il s'est fait depuis 12 ans au nombreux clients de sa maison de la rue Bourbon, lui est garant que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Sirsacas pour Jupons.
1000 pièces reçues par le Buck Warrior de New York, à vendre par O. S. GRAHAM, No 96 rue Gravier
7av—6f

GENIEVRE de Hollande, marque Bastion—15 pipes J Melchers, en débarquement du navire E D Mandell, venant du Havre et à vendre par FREAU & COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier
10 mars

UNE BONNE AFFAIRE.
Pour cause de départ.
A céder le bail de la maison Nos 213 et 215, rue Royale, encoignure d'Orléans et Ste Anne qui est du [illegible] pendant l'hiver dernier, et le commerce de la maison.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à QUETROUX & LANSDORFF, 15 et 18, rue St Louis
16mars

A LOUER—Une maison en briques à deux étages, située rue Ste Anne, entre les rues Rampart et St Louis, avec [illegible] sur la rue des Remparts. Cette maison [illegible]
FREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier
12 mars

A LOUER—La boutique du magasin de la rue Bourbon et Royale. S'adresser chez U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge No 1
16 mars

MERCHANTS' HOTEL.
Au coin des rues St Charles et Canal—Le soussigné, directeur de l'Arcade pendant nombre d'années, annonce à ses amis et connaissances, qu'il a ouvert, au coin des rues St Charles et Canal, un HOTEL DE PREMIER ORDRE tout les rapports. Les chambres sont vastes et bien aérées. La table sera garnie de tout ce que le marché pourra fournir. Il espère se rendre digne du patronage du public.
22fév—1an J. DE BAUN, propriétaire

DODARD & Cie
DEGRAISSEURS, rue Bourbon, 165,
NETTOIENT toute sorte d'étoffes et vêtements, comme en altérer les couleurs; laine, soie, coton, merinos, cachemire, barèges, gants, velours, satins, rubans, châles, crêpes, etc.
Par le moyen d'un nouveau procédé.
14 déc—1an

Cuisinière et blanchisseuse.
ON a besoin dans une petite famille d'une négresse, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. Il lui sera donné un salaire libéral. S'adresser au bureau de l'ABEILLE, ou du No 77 rue Julie, au premier.
25 av—12

BISCUITS anglais—100 boîtes crakne,
30 do Machine,
150 do Captain.
Venant d'être reçus et à vendre par DUNTZE & IKEN, 21 avril encoignure Royale et Conti

DIVERS—Reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord:
25 caisses fruits assortis au jus,
10 do do do en 1/2 bouteilles
250 do fraises, bouteilles et 1/2 bout.
30 do fromage Gruyère
300 livres fromage Roquefort
20 caisses gingembre sec de Canton
40 do olives d'Espagne
20 do olives farcies
60 do anchois à l'huile
40 do vinaigre à l'estragon
75 do eau de fleurs d'oranger
25 doux. jus de framboises, fraises et groseilles,
6 caisses carottes de Bologne de rouge.
20 do cherry du Copenhague
500 1/2 caisses cerises à l'huile,
1000 1/2 caisses champignons,
[illegible] et 1/2 caisses pâtés truffes assortis
25 1/2 caisses d'oies
100 1/2 et 1/2 caisses sardines à l'huile,
200 caisses asperges d'Espagne
A vendre par DUNTZE & IKEN, 21 avril au coin des rues Royale et Conti

TABAC en feuilles—En débarquement des bricks Mary Elizabeth et Tallulah:
75 balles tabac Vuelta Abajo, de la Havane, en magasin et à vendre par P. GUMA, 28jan encoignure Canal et Tchoupitoulas

P. Durel & Co.
Marchands de fournitures de bureau, imprimeurs et fabricants de blancs,
37, rue de Chartres,
VIENNENT de recevoir par le steamer Cahawba les ouvrages importants et utiles au commerce, ci-après dénommés:
Tables du change français, indiquant la valeur des francs et centimes en piastres et cents les différents taux de change de 5 01 1/4 francs à 5 50 francs par piastre, augmentant par 1 1/4 centimes, ainsi que la valeur des marcs [illegible] 1/2 et le taux établi par les Etats-Unis pour le paiement des droits.
Tables du change sterling pour réduire la monnaie anglaise en monnaie américaine et la monnaie américaine en monnaie anglaise du pair à 12 1/2 pour cent de prime. Dans ces tables, la valeur de toutes les parties de la livre sterling, depuis un penny, à toutes les divers taux de change, est donnée à vue.
Tables d'intérêt de Bowlett, indiquant à vue l'intérêt à 6 0/0 sur toute valeur.
Tables d'intérêt de Prentiss, indiquant à vue l'intérêt à 7 0/0 sur toute valeur.
Tarif des Etats Unis d'Ogden renfermant les tables de mesures, monnaies, poids, &c. étrangers, réduits à ceux des Etats-Unis.
Règle mesureur de Blunt, indiquant à vue le contenu solide de toute espèce de colis ou de boucauts, suivant leur longueur, leur largeur, leur profondeur, etc.
Les ouvrages ci-dessus sont offerts à très bas prix par P. DUREL & Co, 37, rue de Chartres

REÇU par la goélette Costello, venant de New York:
100 barils zinc pur
20 do carmin
25 do huile de Prima-Christi
10 do Goudron de pin
6 do rouge de Venise
10 do [illegible]
3 barriques [illegible]
Trieste, à vendre par P CUSACHS, BRO & Co
24 avril coin Royale et St Philippe

MAÏS—1000 quarts maïs d'ubeloure, 20 barils do
Reçus par le brick Tallulah de la Havane et à vendre par P CUSACHS BRO & Co
28 avril coin Royale et St Philippe

QUININE—A vendre par [illegible] E J HART & Co
13av Nos 77 [illegible] Tchoupitoulas